

LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

27 avril 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Partout, et sous des formes multiples, des initiatives voient le jour pour répondre à la nécessité de fournir à tous ceux qui sont en première ligne et aux habitants les masques nécessaires pour réussir un déconfinement utile et responsable. Un formidable élan de générosité et une très belle mobilisation des forces vives de notre territoire vont nous permettre de s'engager dans cette voie avec les appuis dont dispose Tours Métropole Val de Loire. Toutes ces démarches individuelles, collectives, entrepreneuriales et bénévoles forment un vrai tissu de solidarité métropolitaine dont nous pouvons tous être fiers. Je vous souhaite une belle reprise pour cette nouvelle semaine et vous renouvelle ma fidélité.

Philippe BRIAND

Président de Tours Métropole Val de Loire

DISPOSITIFS DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE FACE AU COVID 19

Dans le cadre du Contrat de ville 2015-2022, Tours Métropole Val de Loire a créé en 2018 un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, du Département d'Indre-et-Loire, de la ville de Tours et du CHRU. Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus des communes du contrat de ville, la psychiatrie publique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs sociaux, éducation, justice, police...). Il a pour mission de favoriser le décroisement de la santé mentale et des politiques publiques menées au niveau local.

Un répertoire des dispositifs de soutien psychologique sur l'Indre-et-Loire a été conçu par la coordinatrice du Conseil Local de Santé Mentale de la Métropole tourangelle pour venir en soutien de toutes les personnes en difficultés psychologiques en cette période de confinement. Est également déployé sur le terrain un réseau de psychologues bénévoles qui agit également pour répondre aux demandes d'aide psychologique de la population tourangelle.

Ce guide est disponible sur le site www.tours-metropole.fr rubrique actualités/soutien psychologique

ACTIONS CITOYENNES, ENTREPRISES SOLIDAIRES

Face à cette crise sanitaire sans précédent, les forces vives de notre territoire se sont mobilisées pour faire front commun. Qu'ils soient entreprises, bénévoles ou associations, nombreux sont ceux qui ont réorganisé leurs activités afin de produire des masques en tissu lavable.



À Saint-Avertin, Medical Z a par exemple réorienté sa production pour réaliser les 400 000 masques en tissu lavable normés AFNOR commandés par la métropole. **Tours Métropole Val de Loire** reste ainsi fidèle à ses valeurs de soutien à l'économie locale.

Philippe Briand, Président de Tours Métropole Val de Loire et Laurent Raymond, Maire de Saint-Avertin, ont profité de leur visite sur site la semaine dernière, pour remercier et saluer l'engagement des employés qui poursuivent leur production, même durant cette période de confinement.

À La Riche, un collectif de **395 bénévoles** s'est organisé sous le nom des «Couturières masquées» (145 sur site et 250 chez eux).

Depuis sa création, le 20 mars dernier, plus de **25 000 masques** ont été produits. Afin de les soutenir, la municipalité a mis à disposition des bénévoles, la salle des fêtes et la salle Ronsard de l'Hôtel de ville de La Riche, fournit le tissu et le matériel et assure la distribution des masques auprès des habitants.



D'autres services, initiatives, actions, dispositifs, émergent partout sur le territoire. Ils concernent la mise à disposition de véhicules de secours, l'hébergement, la production de gel hydro alcoolique et de savon, de masques de protection et de respirateurs, de tests de dépistage du COVID-19, de plexis de protection, de relais d'informations ou d'aides financières.

L'ensemble de ces initiatives est à retrouver sur : <https://toursloirevalley.eu/entreprises-solidaires-et-actions-citoyennes/>

INFORMATION PRÉFECTURE

Le 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé qu'« à partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées ». Dans ce cadre, une audio-conférence pilotée par le préfet de région et la rectrice d'académie a eu lieu, avec le président du conseil régional, les présidents des conseils départementaux, les présidents des associations de maires ainsi que les préfets des départements, pour anticiper et préparer la reprise de l'école à partir du 11 mai.

Toutes les problématiques ont été évoquées : la restauration, le transport, l'internat, le volontariat, les protocoles sanitaires, la gestion des personnels, les accueils alternatifs via le parcours «sport, santé, civisme et culture».

A ce stade, nous disposons du calendrier de mise en œuvre qui pourra être adapté aux situations locales :

- 11 mai : pré-rentrée pour l'ensemble des enseignants du premier et du second degré ;
- 12 mai : rentrée pour les classes de grande section de maternelle, CP, CM2 ;
- 18 mai : rentrée des 6^{ème}, 3^{ème}, première, terminale et les filières professionnelles industrielles ;
- 25 mai : rentrée de toutes les classes.

Les modalités d'organisation des journées de classe :

À ce stade, il est prévu une organisation des cours en alternance, une semaine sur deux, afin de limiter l'accueil à une jauge maximale de 15 élèves à la fois. La semaine où les enfants ne sont pas en classe, ils seront en enseignement à distance à leur domicile, ou en accueil périscolaire, ou encore au sein d'un parcours « sport, santé, civisme et culture ».

Ce parcours sera créé pour les élèves des premier et second degrés. Il s'appuiera sur les compétences du monde sportif et de la culture, d'arts plastiques, ainsi que sur les personnels et structures des accueils